

Je n'ai pas le temps de consigner au compte rendu toutes les conventions qui prévoient beaucoup plus que 6 p. 100. Mais permettez que je dise qu'il y a eu un effort délibéré et concerté de la part du gouvernement, du premier ministre et du président du Conseil du Trésor en particulier, auquel ne s'est pas opposé publiquement le ministre du Travail (M. Mackasey), ami des travailleurs, pour attribuer l'inflation aux syndicats ouvriers, en particulier à ceux qui sont affiliés au Congrès du travail du Canada et à la CSN. Le premier ministre et le président de la Commission des prix et des revenus ont tort de prétendre que seuls les employés syndiqués obtiennent un relèvement de salaire de plus de 6 p. 100. Voici certains groupes qui ont obtenu des relèvements supérieurs et qui ne sont nullement affiliés au Congrès du travail du Canada ni habituellement considérés comme des syndiqués, au sens de la définition ordinaire de ce mot.

Les professeurs de l'Université de Toronto ont obtenu un relèvement de traitement de 10 p. 100 pour l'an prochain. Ceux de l'Université York ont obtenu un relèvement de 14 p. 100 par an. Les enseignants des écoles séparées de la région urbaine de Toronto ont signé un contrat, selon les nouvelles publiées hier dans les journaux de Toronto, aux termes duquel on leur accorderait au cours des deux prochaines années, un relèvement de 21.3 p. 100 soit presque le double de ce que le gouvernement suggère dans ses directives. La semaine dernière, les enseignants des écoles secondaires de la région urbaine de Toronto ont rejeté une offre de 11.2 p. 100 pour un an, parce qu'ils l'ont trouvée insuffisante. Il est évident, monsieur l'Orateur, d'après ces exemples—et je pourrais en donner d'autres à la Chambre—que les hauts fonctionnaires, les sous-ministres, et ceux qui sont chargés des négociations ont reçu, ces dernières années, des augmentations beaucoup plus considérables que 6 p. 100. J'ai mentionné le sous-ministre des Finances et le gouverneur de la Banque du Canada. Je demande au ministre des Postes, s'il prend part aujourd'hui au débat, de nous dire quelles augmentations ont été accordées depuis trois ans à son sous-ministre ou à MM. Harper et Monk, ses négociateurs. Il ne le fera pas, car il veut que le public et nos travailleurs en sachent le moins possible. Il sait parfaitement que ses principaux conseillers ont pu obtenir beaucoup plus que 6 p. 100.

• (4.40 p.m.)

Je prétends que le gouvernement n'a pas le droit d'exiger des travailleurs des Postes ou d'autres fonctionnaires qu'ils consentent à être liés par ce chiffre arbitraire de 6 p. 100, fixé d'une façon unilatérale. On me permettra

sans doute de reprendre ici les termes qu'a employés le premier ministre (M. Trudeau) lorsqu'il s'est adressé en fin de semaine à un groupe de travailleurs de l'automobile. Il leur a dit que par leurs demandes salariales, qu'il a qualifiées d'exorbitantes, ils punissaient les citoyens ordinaires du Canada. Soit dit en passant le ministre du Travail (M. Mackasey) n'a pas hésité à approuver une augmentation de salaire largement supérieure à 6 p. 100 pour le personnel des remorqueurs à Vancouver. J'estime que lorsque le premier ministre déclare aux employés des Postes, ou que le président du Conseil du Trésor (M. Drury) déclare au directeur de l'Institut professionnel du service public du Canada, comme il l'a fait dans une lettre l'autre jour, que les travailleurs doivent se contenter d'une augmentation maximum de 6 p. 100, ils punissent, en fait, les fonctionnaires du pays. J'estime que la politique du gouvernement devait inévitablement conduire—comme le ministre aurait dû le savoir et comme nous l'en avions averti de ce côté-ci de la Chambre—à la situation actuelle, aux grèves tournantes qui dérangent le public et à la possibilité d'une grève générale des employés des Postes. J'espère me tromper, encore que les faits m'inclinent à soupçonner le ministre des Postes et le premier ministre de vouloir une grève générale aux Postes. C'est la seule conclusion logique à laquelle on puisse arriver en cherchant à comprendre le pourquoi de nos difficultés actuelles.

Comme le député de Hillsborough le disait tout à l'heure, le public ne veut pas de grève, les postiers ne veulent pas de grève. Personne ne veut de grève. Elle n'est pas nécessaire et elle peut être évitée. Tous ces ennuis pourraient être épargnés au public si seulement le gouvernement laissait tomber son attitude arrogante, antisindicaliste, et son principe directeur selon lequel aucune augmentation de salaire ne doit dépasser 6 p. 100. Comme je l'ai dit aujourd'hui et à d'autres occasions, des ouvriers du secteur privé comme du secteur public de l'économie ont déjà fait fi de ces directives. Le trésorier provincial de l'Ontario, dans un télégramme à l'Association de la fonction publique de l'Ontario, a dit clairement que, dans ses négociations avec les fonctionnaires, le gouvernement provincial n'imposerait pas la limite de 6 p. 100.

Au cours de la conférence récemment tenue au Manitoba, le gouvernement de cette province a dit clairement ne pas vouloir accepter de principes directeurs pour les salaires à moins que le gouvernement fédéral ne soit disposé à en adopter dans le cas des autres formes de revenus, c'est-à-dire les bénéfices, les taux d'intérêt, les loyers et les traitements et honoraires aux professionnels. Permettez-